
Prescription SRTS Enregistrement des donneurs

1. Sommaire

2. Introduction	1
3. Procédure d'enregistrement d'un donneur au SRTS ou lors d'un événement du SRTS.....	1
3.1. Prise de contact avec le donneur	1
3.2. Visite au SRTS / Procédure à l'événement SRTS	2
3.3. Frottis de la muqueuse buccale (Buccal Swabs).....	2
3.4. Envoi des frottis de la muqueuse buccale.....	2
3.5. Groupage HLA.....	2
3.6. Déménagement de l'étranger	2
3.7. Facture	2
4. Références	2
4.1. Politiques	2
4.2. Formulaires	3
4.3. Documents	3

2. Introduction

Une fois que la personne intéressée a obtenu les premières informations sur le don de cellules souches du sang, notamment en lisant la brochure d'information ou lors d'un don de sang ou d'une campagne de recrutement, elle manifeste son intention de s'inscrire comme donneur de cellules souches du sang.

3. Procédure d'enregistrement d'un donneur au SRTS ou lors d'un événement du SRTS

3.1. Prise de contact avec le donneur

Le SRTS a deux possibilités pour l'enregistrement d'un donneur de cellules souches du sang:

1. Conseiller au donneur de s'enregistrer en ligne sur <https://www.blutstammzellspende.ch/fr> avec ou sans code QR
2. Enregistrer le donneur directement au SRTS ou lors d'un événement

Si le SRTS opte pour la seconde possibilité, le donneur doit être convoqué au SRTS pour la détermination de l'aptitude au don de cellules souches du sang ou l'aptitude au don est déterminée lors d'un événement RBSD sur place. Il ne faut pas envoyer les documents d'enregistrement au donneur chez lui. Procédure: Voir chiffre 3.2.

3.2. Visite au SRTS / Procédure à l'événement SRTS

La détermination de l'aptitude au don se fait avant que le donneur ne donne son accord à l'inscription dans la banque de données de Transfusion CRS Suisse. → [POL_005](#)

Voici donc la marche à suivre:

1. Fournir des informations sur le don de cellules souches du sang → [POL_001](#)/[POL_004](#)
2. Remettre la brochure d'information → [1390_DOK](#)
3. Faire remplir, traiter exhaustivement et faire signer le questionnaire médical pour le don de cellules souches du sang en vue de l'enregistrement. La «déclaration de consentement» fait partie du document. Au besoin, fournir des informations supplémentaires sur les questions médicales et les analyses → [1466_FOR](#)/[1411_DOK](#)/[1414_DOK](#)
4. Vérifier et valider le questionnaire médical pour déterminer l'aptitude au don
5. Sur demande, mettre à disposition les dispositions de protection des données sous forme numérique (www.don-cellules-souches-sang.ch/protection-des-donnees) ou le [règlement sur le traitement des données](#) qui y est intégré sous forme imprimée.
6. Coller les étiquettes avec code ISBT du SRTS ou les étiquettes code-barres fournies par Transfusion CRS Suisse sur le questionnaire et la déclaration de consentement

3.3. Frottis de la muqueuse buccale (Buccal Swabs)

Frottis de la muqueuse buccale pour le groupage HLA et l'analyse du CMV. Identification à l'aide du même code-barre que celui du questionnaire et de la déclaration de consentement. → [1405_DOK](#)

3.4. Envoi des frottis de la muqueuse buccale

Il ne faut libérer un donneur pour le groupage HLA qu'une fois que son aptitude au don est établie:

- Envoyer les frottis de la muqueuse buccale ainsi que le questionnaire médical avec la déclaration de consentement par recommandé à Transfusion CRS Suisse → [1466_FOR](#)

3.5. Groupage HLA

Le groupage HLA est effectué dans un laboratoire accrédité EFI ou ASHI. → [POL_006](#)

3.6. Déménagement de l'étranger

Il faut renvoyer directement à Transfusion CRS Suisse les donneurs qui étaient enregistrés à l'étranger.

3.7. Facture

1. Dès que les résultats HLA sont disponibles à SBSC le SRTS reçoit du Donor Center régulièrement par voie électronique la liste «donor_to_bill» comportant tous les nouveaux donneurs qui ont été recrutés par le SRTS
2. Facturation des dépenses en fonction de la liste «donor to bill»

4. Références

4.1. Politiques

[POL_001_Regulatory_donor](#)

[POL_004_Donor_Information_D](#) / [POL_004_Donor_Information_F](#)

POL_005_Donor_Registration_D / POL_005_Donor_Registration_F

POL_006_HLA_Typing_D / POL_006_HLA_Typing_F

4.2. Formulaires

1466_FOR_Donor_Questionnaire_F

- 1465_FOR_Donor_Questionnaire_D
- 1467_FOR_Donor_Questionnaire_I
- 1468_FOR_Donor_Questionnaire_E

4.3. Documents

1390_DOK_Donor_Information_F

- 1389_DOK_Donor_Information_D
- 1391_DOK_Donor_Information_I
- 1401_DOK_Donor_Information_E

1404_DOK_Buccal_Swab_method_D / 1405_DOK_Buccal_Swab_method_F / 1406_DOK_Buccal_Swab_method_I

1410_DOK_Donor_Eligibility_Criteria_Blood_Stem_Cell_Donation_D /

1411_DOK_Donor_Eligibility_Criteria_Blood_Stem_Cell_Donation_F /

1412_DOK_Donor_Eligibility_Criteria_Blood_Stem_Cell_Donation_I

1413_DOK_Classification_Risk_behaviour_D / 1414_DOK_Classification_Risk_behaviour_F /

1415_DOK_Classification_Risk_behaviour_I